



Le téléservice « demande de bourse de lycée » est généralisé dans tous les collèges et lycées publics. Pour cela, les parents ou responsables d'élèves doivent se connecter au portail Scolarité-Services **avant le 20 juin 2018** à l'adresse : <https://teleservices.ac-martinique.fr/ts>

Pour les élèves de 3e

Un kit de communication vous permettra de procéder à la demande de bourse de lycée pour l'année 2018-2019. Il comprendra toutes les informations utiles aux parents : le fonctionnement des demandes en ligne, le simulateur, la demande imprimée pour certains cas etc.

www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee

En tant que parent d'élèves, vous pourrez ainsi :

- faire une demande pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège
- récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives
- connaître une estimation de la bourse à la fin de la saisie.

Pour accéder au portail Scolarité-Services, deux possibilités s'offrent à vous :

- Se connecter avec FranceConnect : le bouton qui permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale et d'autres services publics en utilisant votre compte Impots.gouv.fr, ou Ameli.fr ou idn.laposte.fr ou mobileconnectetmoi.fr. Plus simple et plus fiable pour votre demande de bourse, vos informations fiscales sont plus précises, directement transmises à l'établissement, et vous n'avez aucune information complémentaire à fournir.
- Se connecter avec votre compte Éducation nationale (ATEN) fourni par l'établissement scolaire de votre enfant.

- 1/- identifiant et mot de passe provisoire (remis par le collège) : validez
- 2/-compléter les rubriques, ne pas oublier la date de naissance de l'élève et possibilité de modifier le mot de passe provisoire : validez (un message indiquera d'aller sur la boîte mail renseignée)
- 3/- sur votre boîte mail, cliquer sur le lien « cliquez ici » pour valider le compte
- 4/-message de confirmation de l'adresse mail : « accéder aux services »

Afin de faciliter l'accès des familles au service en ligne, un ordinateur avec accès internet sera mis à disposition les mercredi matin de 9h à 12 heures et les vendredi après-midi de 14 heures à 16 heures au secrétariat de gestion. Merci de prévenir de votre venue pour une bonne organisation.

DEMANDE DE BOURSE DE LYCEE 2018-2019

VERSION PAPIER

Vous ne disposez pas d'internet. Vous pouvez récupérer la demande de bourse au collège. Un dossier papier vous sera remis, **au service d'intendance au plus tard le 08 juin 2018.**

Ce formulaire, accompagné des pièces justificatives demandées doit être remis, dûment complété,

au service d'intendance avant le 28 juin 2018,

Date limite de transfert des dossiers, accusé de réception faisant foi.